



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre, le 22 avril 2024

## LE 23 AVRIL 2024 SOUTIEN TOTAL A NOS CAMARADES ET AUX PLANTEURS DE CANNES !

### AMPLIFIONS LA LUTTE !

Le **mardi 23 avril 2024**, notre Confédération appelle à une journée de mobilisation pour apporter un soutien total à nos camarades, pour renforcer le moral de tout un chacun et aussi pour apporter notre soutien aux planteurs qui sont victimes du mépris et de l'arrogance de la direction de GARDEL SA.

#### ▪ SOUTIEN A NOS CAMARADES

L'appel du 23 avril 2024 est l'occasion pour nous de régler les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs en général et particulièrement ceux de nos mandants. Dénoncer une situation c'est bien, mais la régler c'est encore mieux ! **EXIGEONS ENSEMBLE :**

#### **Du GIE ARÉMA qui est une filiale de la CMA-CGM :**

Le respect total de l'arrêt de la Cour d'Appel de Basse-Terre du 15 janvier 2024 qui condamne l'employeur à reconstituer la carrière de nos 4 camarades dockers. En réclamant à ces derniers de lui communiquer leurs fiches de paie de 1999 à 2006, la CMA-CGM se trouve dans l'incapacité de reconstituer la totalité de leur carrière.

La CGTG n'a que faire des demandes du GIE-ARÉMA d'autant plus qu'il se permet de priver nos camarades de leurs tickets restaurants. Nos camarades ont patienté 12 ans pour avoir gain de cause. **Ils exigent d'être rétablis dans leurs droits immédiatement !**

#### **De DUFREY SA :**

La réintégration de 3 des nôtres licenciés pour avoir exercé leur droit de retrait. L'Inspectrice du travail a validé le droit de retrait. En réalité, la procédure de licenciement a été entamée en représailles à leurs actions.

#### **De la CGSS - CAF - MISSION LOCALE - FRANCE TRAVAIL - CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Les lois et les mesures gouvernementales qui s'attaquent aux plus pauvres ont et auront des conséquences graves sur les conditions de travail des agents. Les agressions physiques et la pression se multiplieront.

**NOUS DEVONS LUTTER POUR L'ABROGATION DE CES LOIS !**

#### **De la SANTÉ :**

La pandémie du Covid-19 n'a pas modifié la politique de réduction drastique des effectifs et des moyens matériels. Les conditions de travail se dégradent à grande vitesse. Tous les services sont touchés.

C'est aussi le cas de l'Établissement Public de Santé Mentale qui n'a plus de certification suite à un rapport sévère sur la qualité des soins. Ce qui est un scandale.

#### **De la FONCTION PUBLIQUE :**

A l'instar du secteur de la Santé, il y a une réduction des moyens humains et matériels dans tous les services publics. La volonté affichée du gouvernement de promulguer une loi qui prévoit de pouvoir licencier des fonctionnaires a pour objectif de diviser par deux, voire par trois, le nombre de fonctionnaires dans toute la fonction publique !

#### **De la BANANE :**

Pour mettre un terme au travail du samedi et dimanche sur les exploitations !



## ▪ SOUTIEN AUX PLANTEURS DE CANNES CONTRE LE MÉPRIS ET L'ARROGANCE DE GARDEL SA

**Les planteurs de cannes avaient prévenu. Ils sont passés à l'action pour ne plus travailler à perte.** Dans un premier temps, ils exigeaient le paiement de la canne à **160€ la tonne sans condition de richesse.**

Après plusieurs semaines de combat, à l'issue plusieurs séances de discussion, les planteurs ont accepté de signer un accord, avec l'État (la DAAF), les présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, qui leur garantit, sous condition, le **paiement de la tonne de cannes à 120€.** GARDEL refuse catégoriquement de signer cet accord. Pire, à deux reprises, elle a trainé certains planteurs devant les tribunaux qui ont été lourdement condamnés.

La CGTG est solidaire de la mobilisation des planteurs. Il ne peut en être autrement. Nous avons toujours dénoncé le paiement de la canne à la richesse ! **Pour preuve, dès sa première parution au mois d'août 1962, la TRIBUNE OUVRIÈRE, qui est notre journal mensuel de liaison et d'information, n'a cessé de dénoncer le paiement de la canne à la richesse et les arrêtés préfectoraux illégaux qui favorisaient toujours et uniquement les usiniers.**

**Même le Conseil d'État a annulé, pour excès de pouvoir le paiement de la canne à la richesse qui figurait dans l'article 5 du décret du 10 octobre 1962. L'article 1<sup>er</sup> de ce décret précisait : « ...L'alinéa 2 de l'article 5 du décret n° 57-1121 du 10 octobre 1957 relatif à l'organisation de la production sucrière pour les campagnes 1958-1959 à 1961-1962 est annulé... ».**

Du fait de sa position de monopole, GARDEL a pensé qu'elle allait venir à bout des planteurs. **Mal lui en a pris ! La campagne sucrière 2024 est à l'arrêt.** GARDEL a procédé à la mise en chômage partiel de tous les salariés sauf le personnel administratif. GARDEL a reçu 13 millions d'euros de subventions et a réalisé plus de 5 millions d'euros de bénéfice en 2022 !

### **GARDEL EST SEULE RESPONSABLE DE CE BLOCAGE !**

A ce titre, GARDEL doit prendre en charge toutes les pertes subies par les ouvriers, les planteurs et tous les petits qui subissent les contre-coups de l'arrêt de la campagne !

### **NOUS CONDAMNONS FERMEMENT LE MÉPRIS DE GARDEL SA !**

NOS REVENDICATIONS SONT LES SUIVANTES :

- La résolution de tous les conflits en cours
- La résolution du conflit opposant le Collectif des planteurs à l'usine Gardel ;
- L'arrêt de la politique d'austérité du gouvernement ;
- L'encadrement des prix de première nécessité (alimentation, énergie...)
- L'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux ;
- Un SMIC à 2 000 € net ;
- L'échelle mobile des salaires ;
- L'indexation des primes de vie chère dans la retraite des fonctionnaires (État, hospitalier, territorial)
- Le maintien et l'intégration des primes de vie chère dans le salaire de base ;
- Le renforcement du service public et le remplacement de tous les départs à la retraite ;
- L'arrêt des suppressions de postes dans l'académie et du départ systématique des néo titulaires imposé vers l'hexagone (sous équipement, sureffectif des classes, fracture numérique, manque d'eau récurrent) ;
- La prise en compte réelle de la double insularité pour les élèves et les personnels de Saint-Martin, Marie-Galante... ;
- L'abandon de la politique de tri social imposée à notre jeunesse par le choc des savoirs ;
- Le respect des conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Le paiement de l'intégralité des salaires de tous les soignants qui ont été suspendus ;
- L'ouverture des négociations collectives dans toutes les branches professionnelles et le maintien des accords de branche et des conventions collectives de Guadeloupe ;
- L'exécution de toutes les décisions de justice favorables aux travailleurs ;
- Le paiement sans délai des indemnités journalières ;
- La distribution permanente de l'eau en qualité et en quantité dans nos robinets ;
- L'indemnisation de toutes les victimes de l'empoisonnement au chlordécone ;
- L'arrêt de la répression judiciaire et patronale contre les militants, les travailleurs et les organisations syndicales ;
- L'arrêt du mépris colonial des ministres et autres ;
- L'arrêt immédiat des guerres et conflits en Haïti, Ukraine, Palestine et ailleurs !